



RÈGLEMENTS 9^e ÉDITION - 2005

Prix de journalisme économique et financier Caisse de dépôt et placement - Merrill Lynch

1. Les candidats admissibles à ce prix sont les journalistes qui pratiquent leur métier au Québec pour le compte de médias écrits ou électroniques.
2. Le bulletin d'inscription doit être signé par le journaliste. Un seul reportage écrit, télévisé ou radiophonique doit être soumis au jury avant le 18 novembre 2005, dans sa forme originale : extrait d'imprimé, d'émission télévisée, radiodiffusée ou internet.
3. Le reportage peut être constitué de plusieurs documents ou extraits. Il doit avoir été publié ou diffusé entre le 1^{er} septembre 2004 et le 31 août 2005.
4. Pour les reportages courts, soit les articles comptant moins de 1500 mots (moins de 3 1/2 pages 8 1/2" X 11") ou les reportages audiovisuels de moins de trois minutes, un journaliste pourra en soumettre un maximum de trois. Dans ce cas, il serait souhaitable que le journaliste explique le contexte de leur production.
5. Le reportage ne doit pas s'inscrire dans une idéologie politique ou économique.
6. L'objet du reportage doit être à la fois une nouvelle économique ou financière importante et être pertinente à une meilleure compréhension des phénomènes économiques ou financiers. Il n'y a pas de sujet imposé.
7. Le jury se réserve le droit de récompenser la contribution générale d'un journaliste à l'avancement de l'information économique et financière (Prix carrière). Le jury se réserve également le droit de ne pas attribuer le prix et sa décision finale est irrévocable.
8. Le reportage soumis ne doit pas être tiré d'une thèse ou d'une étude réalisée par le journaliste.
9. Les éditoriaux, les publi-reportages, les livres et les extraits de livres ne sont pas admissibles.
10. Le lauréat doit toujours exercer le métier de journaliste au moment de l'attribution du prix.
11. Le lauréat participe au carnet d'entrevues préparé par les organisateurs du concours.
12. Aucune poursuite judiciaire ne doit être inscrite au rapport avec les reportages qui sont soumis au moment de l'attribution du prix.



***Comment s'inscrire au
Prix de journalisme économique et financier
Caisse de dépôt et placement - Merrill Lynch***

1. Lisez attentivement les règlements du concours.
2. Sélectionnez votre meilleur reportage économique ou financier. Faites-le avec soin car, sauf l'exception prévue à l'article 4 des Règlements, un seul reportage par candidat doit être soumis au jury.
3. Faites parvenir 11 copies de votre reportage. Nous vous demandons également, votre photo en format " gif " sur disquette ou par courrier électronique avant le 18 novembre 2005 à 17 : 00 :

Association des économistes québécois
CP. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Pour ceux et celles qui désirent nous le faire parvenir par messagerie

Association des économistes québécois
3150, Jean-Brillant
6^e étage, local C-6070-9
Montréal (Québec)
H3T 1N8

4. Votre envoi devra être accompagné d'une photocopie du bulletin de candidature ci-joint ou d'une lettre comprenant les informations suivantes : le titre du reportage, votre nom, votre adresse au travail et la date de parution du reportage. Ce bulletin doit être signé par le journaliste.



Bulletin de candidature

*Prix de journalisme économique et financier
Caisse de dépôt et placement - Merrill Lynch*

Titre du reportage

.....
.....
.....

Nom et prénom

.....
.....
.....

Adresse au travail

.....
.....
.....

Date de la parution ou de la diffusion du reportage

.....

Signature du journaliste

.....